

CONTRAT DE BAIL A USAGE COMMERCIAL

ENTRE

Mme/M.

NOUGUET ABOUBACAR

..... par ailleurs, propriétaire (bailleur) du magasin sis

ET

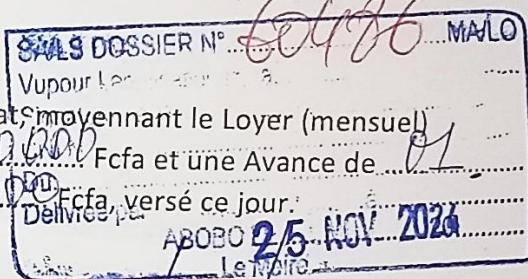
Mme/M. ANGO SONAN ELIE

magasin. Tél : locataire dudit

FULGENCE

CONDITIONS ET LOYER

Le propriétaire (bailleur) met en location le magasin en l'état moyennant le Loyer (mensuel) de 20.000 Fcfa. Avec une Caution de 02 mois, soit 40.000 Fcfa et une Avance de 01 mois, soit 20.000 Fcfa, pour un Montant total de 60.000 Fcfa, versé ce jour :



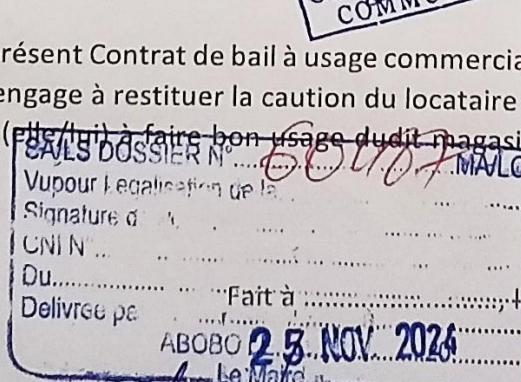
DUREE

Le présent contrat, renouvelable avec l'accord des deux (02) parties, est établi pour une durée de 02 ANS, allant du 25 NOV 2024 au 25 NOV 2026.

Le présent Contrat de bail à usage commercial prend effet à compter de sa date de signature.

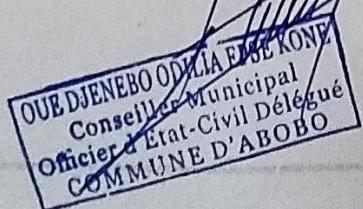
ENGAGEMENTS

- ✓ En cas de rupture du présent Contrat de bail à usage commercial, le bailleur après avoir fait l'état des lieux, s'engage à restituer la caution du locataire (sous 48 heures).
- ✓ Le locataire s'engage (elle/him) à faire bon usage dudit magasin, à l'entretenir et à le rendre en bon état.



25 NOV. 2024

Pour le Locataire



Pour le Bailleur